



Bonjour

Nous voici proches des beaux jours, le printemps arrive. Profitez en pour sortir et allez explorer le jardin, les arbres ...et venir nous rejoindre aux temps de rencontre proposés sur les communes de Osse et de Roulans. Vous êtes les bienvenus !

Bonne lecture, Aurore LEU Animatrice du RPE CCDB



MARS  
AVRIL  
2018

Le p'tit printemps  
Le p'tit printemps  
Tout vert, tout vert,  
Remplace l'hiver  
Tout blanc, tout blanc,  
C'est un moineau  
Tout gris, tout gris,  
Qui me l'a dit, qui me l'a dit.

Quand l'hiver fond  
V'là le gazon,  
J'ai plus besoin d'mes mitaines  
Youpi !

Pas de glaçon  
sous le balcon  
Le froid qui pique est parti  
Youpi ! Youpi, youpi, youpi !

Poème de nanimeil.over-blog.com

**Le relais sera fermé du 12 au 25 février**  
(contacter le RAM de Devecey au 06.88.60.18.80)

**Mars : 5 toute la journée**

**Permanences du Relais**

**Lundi** par téléphone 9h-11h au 06.87.79.14.14

**Mardi à Roulans:** 9h-12 et de 13h30-17h30 → **Sur RDV de 17h30 à 19h**

**Jeudi à Osse:** 9h-12 et 13h30-17h30

**Vendredi de 13h30 à 16h30 :** 1er et 3ème à Osse  
2ème et 4ème à Roulans

**Samedi:** 9h-12h sur RDV uniquement

**Pour contacter le Relais Petite Enfance**  
06.87.79.14.14 ou Rfam.ccva@francas-doubs.fr  
Www.ramfrancasccva.jimdo.com



# Le développement social de l'enfant: Sa socialisation



De la naissance à l'âge de 2 mois, l'enfant vit en symbiose avec sa mère. Il a une relation fusionnelle : il n'a pas conscience de son propre corps et part donc du principe qu'elle et lui ne font qu'un.

C'est à partir de l'âge de 3-4 mois que l'enfant sourit volontairement aux personnes. Il s'agit d'une première entrée en relation.

Lorsque l'enfant atteint 7-8 mois, il va vivre une période que les spécialistes appellent une période d'anxiété pour l'enfant, une angoisse de séparation. En effet, l'enfant comprend maintenant que sa mère et lui sont deux corps différents, qu'ils sont distincts et que donc maman peut s'éloigner de lui. Nous avons vu dans l'article sur le développement des compétences (cf. journal des mois de janvier-février) qu'à cet âge-là, il n'a pas encore pleinement conscience de la permanence des objets et des personnes. L'enfant est donc sensible au sentiment d'abandon.

Ensuite, et jusqu'à ses 18 mois environ, il est très actif, veut toucher à tout et se heurte aux interdits posés par les situations et par les adultes. Il est tiraillé entre son envie d'autonomie, de s'éloigner de la mère, et l'inquiétude si elle n'est plus là.

## Dans ses relations avec les autres enfants :

Le grand spécialiste de l'étude du comportement de l'enfant, Jean Piaget, expose que durant la période 0-3 ans, l'enfant est dans une période égocentrée durant laquelle il ne prend en compte que son point de vue. L'adulte doit alors durant cette période lui apprendre la règle de chacun son tour.



Jusqu'à 18-24 mois, l'enfant n'a que des jeux

« côte à côte » avec les autres enfants. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de coopération entre eux, ni d'élaboration pour construire quelque chose ensemble.

Sachez également que l'agressivité est incontournable à cet âge. Il faut leur proposer des jeux pour apprendre à maîtriser leurs forces et leur corps (pousser des chaises qui résistent ; porter, soulever, jeter, détruire ce qu'ils ont eux-mêmes construits, grimper, courir, sont des activités qui correspondent bien à leurs besoins. Créez chez vous des parcours de motricité avec des obstacles et vous les rendrez épanouis !

A cet âge et pour canaliser cette agressivité nouvelle, il faut aussi leur permettre de mettre des mots sur leurs sentiments. Pour cela, mettez en place des ateliers de développement de l'élocution et du vocabulaire par des jeux de marionnettes simulant les conflits, par exemple. De nombreux livres pour enfant abordent ces thèmes. N'hésitez pas à vous rendre dans les bibliothèques du secteur pour les emprunter !

L'enfant commence à jouer avec les autres dans des jeux coopératifs qu'à partir de 3 ans, et ce n'est que vers quatre ans qu'il cherche à jouer avec les autres, souvent



durant un temps court (moins d'un quart d'heure) et les respecte. Il se fait alors des amis, Il partage plus facilement.

A partir de 4 ans il a besoin du groupe pour développer sa personnalité et il peut participer à l'élaboration des règles de vie du groupe et respecter ces règles, pas avant. Il peut ainsi reconnaître une situation conflictuelle et peut y chercher des solutions.

Ce n'est qu'à cet âge-là, soit 4 ans, que l'enfant peut prendre des décisions et assumer des responsabilités comme arroser une plante ou remplir un tableau,...

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'ensemble des salariés bénéficie d'un gain de pouvoir d'achat lié à la suppression de la cotisation salariale d'assurance maladie, à la diminution du taux de la contribution salariale d'assurance chômage et à l'augmentation du taux de la CSG. Afin de garantir que les assistantes maternelles bénéficient de cette évolution du pouvoir d'achat, cet estimateur vous permet de calculer le nouveau salaire horaire net. Il sera mis à jour prochainement pour estimer le gain complémentaire, pour les salariés, lié à la suppression totale de la contribution chômage au 1<sup>er</sup> octobre 2018



### POUR L'ASSISTANTE MATERNELLE

#### FORMATION CONTINUE, DES DROITS ET DES AVANTAGES

**PLAN DE FORMATION** : La formation continue est un droit dont vous bénéficiez dès la 1<sup>ère</sup> heure travaillée. C'est automatique. Ce sont 48 heures pour les assistantes maternelles, et 40 heures pour les salariés du particulier employeur, qui sont entièrement financées dans le cadre du plan de formation. Vous pouvez même, sous conditions et pour certains modules, dépasser ce volume horaire. Les démarches administratives concernant votre inscription sont simplifiées à l'extrême pour vous et votre employeur

#### **VOTRE RÉMUNÉRATION:**

- Vous partez sur votre temps d'accueil grâce au plan de formation, votre salaire est maintenu.
  - Vous partez en dehors de votre temps d'accueil, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, vous pouvez également utiliser le plan de formation, vous percevez une allocation de formation égale à 4,29€ net/heure.
- Pour tout départ en formation, vos frais de vie : déplacements, hôtel, restauration, sont également pris en charge*



### POUR L'EMPLOYEUR

#### FORMATION CONTINUE, DES SOLUTIONS ET DES BÉNÉFICES POUR LES EMPLOYEURS

#### LA FORMATION CONTINUE DE VOTRE SALARIÉ

C'est un droit accessible pour tous les particuliers employeurs, quel que soit le temps de travail que votre salarié vous consacre.

#### **DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES**

- Vous êtes remboursés par AGEFOS PME des salaires et/ou allocations de formation versés, une fois la formation terminée.
- La gestion administrative de votre dossier est simplifiée à l'extrême, vous remplissez uniquement le bulletin d'inscription
- Vous n'avez plus à déclarer les heures de formation de votre salarié
- Les frais de vie (déplacements, hôtel, restauration) de votre salarié sont remboursés dès la fin de la formation

## Les petits poissons dans l'eau ...

### Matériel

Une feuille blanche

Des bouchons de couleurs différentes

Une assiette en carton

Crépon vert

Peinture bleu, jaune et blanche, pin-  
ceaux et paille

Ciseaux, colle, feutre noir ou bleu, petits  
yeux mobiles

Pistolet à colle

### Réalisation :

Peindre en bleu la feuille blanche qui

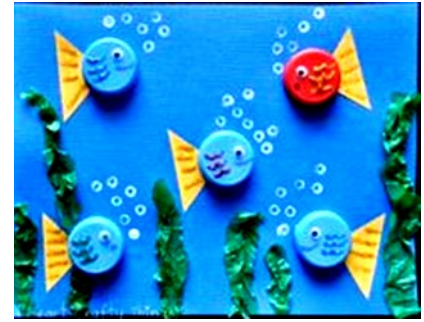
servira de fond pour l'activité. Laisser  
sécher (pour accélérer le séchage, vous  
pouvez utiliser un sèche-cheveux)

Peindre en jaune les bords d'une assiette  
en carton. Laissez sécher également.

Coller un œil sur chaque bouchon et des-  
siner une bouche et les écailles avec un  
marqueur bleu ou noir.

Découper des triangles dans les bords de  
l'assiette qui servira de nageoire aux  
poissons. Coller les bouchons sur la  
feuille bleue avec la nageoire à l'extrémité.

Découper des bandes de crépon et les  
torsader pour former des algues et les



coller sur l'affiche.

Découper une paille en morceau. Trem-  
per le bout de la paille dans la peinture  
blanche et appliquer sur le fond bleu. Les  
ronds blancs représentent les bulles des

### Aides de l'IRCEM

Dans le journal précédent, je vous avais transmis  
un lien sur l'action sociale de L'IRCEM, merci  
d'utiliser ce nouveau lien qui fonctionne [https://  
www.ircem.com/action-sociale/espace-action-  
sociale-actifs/les-aides-individuelles-actifs/](https://www.ircem.com/action-sociale/espace-action-sociale-actifs/les-aides-individuelles-actifs/)

Aide vacances En partenariat avec l'ANCV (Agence  
Nationale pour les Chèques Vacances), l'action sociale

de la branche professionnelle des Salariés du Particu-  
lier Employeurs

**Aide Prévention Santé " Les mesures de pré-  
vention, permettent de dépister certaines mala-  
dies voire de les éviter " L'aide « Prévention  
Santé » est attribuée afin de permettre à nos ad-  
hérents de financer un ou plusieurs actes de san-  
té, non remboursés par la Sécurité sociale prédéfi-  
nis dans le cadre de la prévention santé.**

## Formations professionnelles pour les Assistants Maternels

### 1) Contes et Histoires à raconter (16h):

**Objectif:** Créer des contes et des histoires. Utiliser l'histoire ou le conte pour aborder des thématiques difficiles.

### 2) Alimentation de l'enfant de moins de 3 ans (24h)

**Objectifs:** Accompagner l'enfant dans son éducation alimentaire. Préparer des repas variés, équilibrés et adaptés.

### 3) Gestion du stress et relaxation (16h)

**Objectifs:** Repérer la notion de stress dans son activité. Gérer au quotidien les influences négatives du stress.

Ces différentes formations sont proposées sur plusieurs Relais de proximité. Par conséquent, le lieu n'est pas encore défini. Ces thèmes sont consultables sur le catalogue de formation

IPERIA sur le site [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu).

**Pour plus de renseignements, vous pouvez également contacter le Relais Petite Enfance au  
06.87.79.14.14 ou [rfam.ccva@francas-doubs.fr](mailto:rfam.ccva@francas-doubs.fr)**